

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 36 000\$ pour l'acquisition de matériel informatique (AO-86)*;
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet le 12 février 2009;
- 4° qu'en date du 13 mai 2009, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce vingt-deuxième jour du mois de mai de l'an deux mille neuf.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Denis TRUESDELL

